

TARIFS 2023-2024

Nous vous communiquons les tarifs mensuels qui seront appliqués au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Vous recevrez une seule facture, en septembre, qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

10 MENSUALITÉS d'octobre à juillet	LYCÉE	COLLÈGE	PRIMAIRE	MATERNELLE
Par Famille				
● Participation pour investissement			20,00 €	
● Cotation A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves) (Contribution volontaire et non obligatoire)			2,50 €	
Par Élève				
SCOLARITÉ (1) dont assurance scolaire	118,72 €	64,84 €	58,08 €	59,79 €
½ PENSION	Badge Self (2)	96,33 €	96,33 €	84,16 €
GARDERIE (matin et soir)	-----	32,92 €	32,92 €	32,92 €
GARDERIE (matin ou soir)	-----	24,38 €	24,38 €	24,38 €
AIDE AUX DEVOIRS ÉCOLE	-----	-----	23,16 €	-----
TRANSPORT SCOLAIRE n°05901A (3) (matin et soir) AMBARES-STAM	-----	11,34 €	-----	-----
Repas occasionnel				
	-----	8,57 €		
Garderie occasionnelle				
	-----	6,00 € le matin	6,00 € le soir	
Photo de classe	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Ateliers	6,50 €	5,00 €	5,00 €	-----
Animations/sorties scolaires	-----	-----	2,00 €	2,00 €
Budget classe	-----	-----	3,50 € Sauf CP : 1,50€	3,50€

(1) 10 % accordée au 2^{ème} enfant - 15 % accordée au 3^{ème} enfant - Gratuité à partir du 4^{ème} enfant

(2) Paiement direct au prestataire

(3) En complément de la part versée directement à la Région

Les familles peuvent solliciter une aide financière auprès des membres de la commission solidarité.
S'adresser aux chefs d'établissement.